

En cas de surconsommation d'eau potable anormale vous pouvez compléter la présente fiche afin de demander un dégrèvement.

Conformément à l'article 3.8 du règlement du service de l'eau potable, vous pouvez être dispensé de payer la part sur le volume dépassant le double de votre consommation moyenne sur les trois dernières années.

Coordonnées de l'abonné :

Nom / Raison sociale :

Prénom :

Adresse :

Code Postal Ville :

Tél. fixe : Tél. portable :

E-mail

Adresse du compteur :

.....

.....

Code Postal Ville :

Renseignements complémentaires concernant le compteur :

Matricule compteur :

Emplacement du compteur :

Indication concernant le logement desservi (étage, porte,...) :

Localisation de la fuite :

Documents à joindre à votre demande :

Vos 3 dernières factures justifiant votre consommation

Document justifiant la réparation de la fuite d'eau (plombier, fourniture de pièces).

Nom et prénom :

Date :

Signature

Cadre réservé au service de l'eau

Consommation sur l'année N-1 :

Consommation sur l'année N-2 :

Consommation sur l'année N-3 :

Consommation sur l'année N :

Consommation moyenne sur les 3 dernières années :

Double de la consommation moyenne :

Volume surconsommé :

Avis sur dégrèvement :

Volume à dégrever :

Documents à nous retourner par courrier, mail ou fax